

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 2 MAI 1839.

*EXPOSÉ DE MOTIFS à l'appui d'un projet de loi présenté par M. le
Ministre de la Guerre, tendant à faire autoriser plusieurs transferts.*

MESSIEURS ,

Lorsqu'on a établi le Budget de la Guerre pour l'exercice 1838 , on s'est basé sur la force effective à laquelle on présumait que l'armée serait restreinte pendant cet exercice ; mais les événemens survenus vers la fin de l'année amenèrent le rappel sous les armes d'un nombre assez considérable de permissionnaires , et cette circonstance rendit insuffisantes les prévisions primitives du Budget quant à diverses dépenses , de sorte qu'il est maintenant nécessaire d'opérer des transferts des articles où il est resté des fonds disponibles . sur ceux dont les crédits ont été dépassés.

La somme allouée pour la solde de l'infanterie s'est trouvée de 68,000 francs au-dessous des besoins.

Pour approvisionner les boulangeries militaires, on a dépensé une somme d'environ 62.000 francs en sus des fixations du Budget pour la masse de pain.

Cet excédant n'est toutefois que fictif, attendu que les approvisionnemens des boulangeries au 1^{er} janvier 1839 représentent une valeur de fr. 559,574 39 c^s. Il sera tenu compte du transfert à effectuer de ce chef, lorsque l'on régularisera l'article de la masse de pain, au Budget de 1839, où le prix de la ration de pain ne figure qu'à raison de 13 centimes, tandis qu'il peut être évalué à la moyenne de 18 centimes.

Par suite du rappel des permissionnaires en décembre, l'article de la masse de casernement doit être augmenté de 17,500 francs, pour solder les dépenses qui restent à liquider pour cet objet.

Les frais de route se sont élevés à environ 3,000 francs en plus que ne le porte le Budget.

Les nombreux transports de matériel et de troupes par le chemin de fer exigent un supplément de crédit d'environ 35,000 francs à l'article des transports généraux.

L'allocation votée au Budget pour l'article cantonnement et logement avec nourriture, se trouve débordée d'une somme évaluée approximativement à

70,000 francs. Cette différence provient : 1^o d'achat de riz, de froment, etc., pour les approvisionnements dans le Luxembourg, sur le prix desquels fr. 58,638 77 c^s ont été soldés sur le Budget de 1838, et 2^o de ce qu'il y a eu au camp, avec vivres de campagne, un nombre d'hommes supérieur à celui sur lequel on avait compté.

L'article concernant le matériel des hôpitaux a aussi été dépassé d'une somme de 21,300 francs. Cela tient : 1^o à ce qu'il s'est trouvé en traitement dans ces établissemens sanitaires, un nombre d'hommes plus considérable que celui qui avait servi de base aux supputations du Budget, en ce qui a trait à l'indemnité journalière de 14 centimes due pour chacun de ces hommes ; 2^o aux dépenses effectuées pour l'établissement de sœurs hospitalières à l'hôpital militaire de Liège.

Parmi les transferts figure, au matériel du Ministère de la Guerre, une somme de 93,000 francs, nécessaire pour l'achèvement de tous les travaux de construction, de réparation, d'appropriation et d'ameublement des bâtimens situés *rue de la Loi* et *rue Royale*, et destinés à recevoir les bureaux du Département de la Guerre et à servir de logement au Ministre. En 1838, il a été alloué pour les travaux et l'ameublement à y exécuter, une somme de 208,800 francs. Ce chiffre avait été fixé dans la supposition que l'on pourrait éviter différens ouvrages qui ont depuis été jugés indispensables ; dès la mise à exécution des travaux, on a reconnu en effet que le ci-devant hôtel de Galles, qui est destiné à servir d'habitation au Ministre, se trouvait dans un état de délabrement tel, qu'à l'exception des murs extérieurs et de la toiture, il n'était pas possible de laisser subsister aucune des constructions, tant en maçonnerie qu'en charpenterie, et qu'on a dû les démolir toutes pour les rétablir à neuf. La plupart des ouvrages en menuiserie et les plafonnages ont dû être également remplacés. Le bâtiment longeant la *rue Royale Neuve*, et destiné à recevoir une partie des bureaux, a dû subir également des réparations beaucoup plus fortes que celles qui avaient été prévues.

Aux dépenses nécessaires pour ces travaux supplémentaires, il faut en ajouter d'autres pour lesquelles aucune allocation n'a été accordée, telles que les charges de mitoyenneté, les frais se rattachant à l'achat des locaux, l'ameublement des bureaux du Ministère.

Enfin l'article 2 du projet de loi annule une somme de 501,200 francs restée disponible au chapitre V, art. 2, du Budget de 1838, et ouvre un crédit de pareille somme au chapitre V, art. 2, du Budget de 1839.

Cette mesure est motivée par les circonstances suivantes.

Dans la somme de 3,530,530 francs, allouée par la loi du 31 janvier 1838 au chapitre V, art. 2, du Budget de la Guerre pour l'exercice 1838, se trouve comprise une somme de 1,601,000 francs pour la continuation des nouvelles fortifications de la place de Diest.

Plus de la moitié de cette somme était destinée au paiement des expropriations nécessaires pour l'établissement des nouveaux ouvrages.

Le reste devait être employé à la construction des travaux d'art sur la rive droite du Demer, et nommément aux ouvrages composant le 3^{me} lot.

Mais les difficultés que l'on a rencontrées dans les expropriations ont entraîné un retard forcé dans l'adjudication de ces derniers ouvrages, qui n'a pu avoir lieu que le 21 décembre 1838; et comme ces ouvrages sont consi-

dérables. le délai final pour leur achèvement a dû être porté au 30 avril 1841.

Il résulte de là que, si l'entreprise des travaux du 3^{me} lot restait au Budget de 1838, la liquidation ne pourrait pas en être terminée avant la clôture de l'exercice, et qu'il faudrait, en 1841, demander un crédit pour cet objet.

Pour prévenir cette difficulté, et attendu, d'ailleurs, que le contrat a dû subir des modifications dans l'intérêt de l'État, et que, par suite, il n'a été définitivement approuvé qu'en mars 1839, on a jugé à propos d'en imputer le prix, qui est de 501,200 francs, au chapitre V, art. 2, du Budget de la Guerre pour 1839.

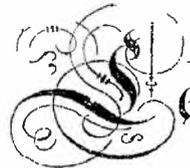
Ces diverses opérations forment l'objet du projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre des Représentans.

Bruxelles, le 2 mai 1839.

Le Ministre de la Guerre,

WILLMAR.

PROJET DE LOI.

 Leopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

De l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Guerre est chargé de présenter aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les sommes ci-après indiquées, montant ensemble à celle de *trois cent soixante-dix mille francs* (370,000 fr.), et qui

sont restées disponibles au Budget des dépenses de la Guerre pour l'exercice 1838, savoir :

Sur le chap. II, Sect. 1, Art. 1,	<i>État-major-général</i>	. . .	55,000	»
» II, 1, 6,	<i>État-major particul. du génie</i>	. . .	40,000	»
» II, 2, 3,	<i>Solde de l'artillerie</i>	. . .	125,000	»
» II, 2, 4,	<i>Solde du génie</i>	. . .	30,000	»
» II, 3, 2,	<i>Masse de fourrages</i>	. . .	120,000	»
TOTAL.				fr. 370,000

sont transférées au Budget susmentionné, ainsi qu'il suit, savoir :

Au chap. 1 ^{er} , Sect. », Art. 4,	<i>Matériel du Ministère.</i>	. . .	93,000	»
» II, 2 1,	<i>Solde de l'infanterie</i>	. . .	68,000	»
» II, 3 1,	<i>Masse de pain</i>	. . .	62,000	»
» II, 3 7,	<i>Casernement des hommes.</i>	. . .	17,500	»
» II, 3 8,	<i>Frais de route.</i>	. . .	3,000	»
» II, 3 9,	<i>Transports généraux</i>	. . .	35,000	»
» II, 3 13,	<i>Cantonnements, etc.</i>	. . .	70,000	»
» III, » 4,	<i>Matériel des hôpitaux</i>	. . .	21,500	»
TOTAL.				fr. 370,000

ART. 2.

Une somme de *cinq cent un mille deux cents francs* (501,200 fr.), des crédits disponibles au chapitre V, art. 2, *Matériel du Génie*, de l'exercice 1838, est annulée, et il est ouvert un nouveau crédit de pareille somme au chapitre V, art. 2, *Matériel du Génie*, au Budget de la Guerre, pour l'exercice 1839.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 30 avril 1839.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

WILLMAR.